

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-180 PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

DSP OCEANOPOLIS et 70.8 - Approbation du choix du délégataire et du projet de contrat de délégation de service public pour la période 2020 - 2031

Le rapporteur, M. Michel GOURTAY
donne lecture du rapport suivant

**PROJETS ET EQUIPEMENTS METROPOLITAINS – DSP OCEANOPOLIS et 70.8 -
Approbation du choix du délégataire et du projet de contrat de délégation de service public
pour la période 2020 - 2031**

EXPOSE DES MOTIFS

Créé en 1990, Océanopolis est né de la conjugaison et de la concentration de compétences maritimes sur le territoire. Ce centre de découverte de la mer a été voulu par l'Etat, les collectivités territoriales et l'Europe comme l'espace pédagogique et éducatif du savoir océanographique national et régional et de l'excellence maritime brestoise.

Locomotive du développement touristique de la pointe bretonne, Océanopolis est le premier équipement touristique payant de la région Bretagne avec une fréquentation moyenne annuelle autour de 420 000 visiteurs.

La délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation de cet équipement arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Par ailleurs, le pôle des excellences maritimes, renommé 70.8 implanté aux Ateliers des Capucins, nouvel équipement de culture scientifique, viendra renforcer, dès 2020, l'offre culturelle « maritime » brestoise, sur les volets innovations et technologies, en complément des thématiques milieux marins et biodiversité d'Océanopolis.

Au 1^{er} janvier 2022, l'exploitation de ce nouvel équipement sera intégrée à celle d'Océanopolis dans une gestion multi-sites dont la mission principale sera la diffusion de la culture scientifique des océans à l'échelle du territoire métropolitain.

Après un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 6 septembre 2018, le Conseil de métropole a approuvé par délibération n° C2018-10-159 du 12 octobre 2018 le principe du recours à une nouvelle délégation de service public pour une durée de douze ans.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 décembre 2018 sur plusieurs supports, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

La Commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, réunie le 4 mars 2019, a admis les candidatures des sociétés Aquariums Oceanworld et Brest'aim après examen de leurs garanties professionnelles, de leurs garanties

financières, ainsi que de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Lors de cette même séance, la Commission de délégation de service public a ouvert les offres des candidats.

L'analyse des offres, effectuée au regard des critères figurant au règlement de consultation, a amené la Commission de délégation de service public réunie le 2 avril 2019 à :

- proposer de ne pas engager de négociations avec la société Aquariums Oceanworld, dont l'offre était inappropriée au sens de l'article 25 du décret n°2016-86 relatif aux contrats de concession. En effet, le candidat a répondu en tant que prestataire de service et non pas en tant que délégataire,
- autoriser l'engagement de la négociation avec la société Brest'aim.

Les 25 avril 2019, 15 mai 2019 et 7 juin 2019, se sont tenues trois réunions de négociations avec la société Brest'aim, afin d'optimiser, techniquement et financièrement, son offre dont le détail figure dans le rapport joint en annexe et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Sur le plan technique :

S'appuyant sur la forte notoriété scientifique et touristique d'Océanopolis, la société Brest'aim propose de positionner l'équipement associé au 70.8, comme le Centre National de Culture Scientifique et Technique dédié à l'Océan, dans une logique d'ouverture, en lien avec les évolutions sociétales et le développement du territoire.

En réponse aux éléments de cadrage du dossier de consultation, la société Brest'aim présente un projet de refonte globale de l'offre d'Océanopolis dénommé « Métamorphose » dont les principaux objectifs sont :

- Affirmer l'excellence brestoise dans les sciences et technologies de la mer.
- Valoriser l'océan et les enjeux associés auprès du grand public et des médias.
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire.
- Faire d'Océanopolis un lieu de vie en relation avec l'environnement du port du Moulin Blanc.
- Imaginer un « parcours Océan » dans la métropole avec d'autres sites emblématiques dont le 70.8 des Ateliers des Capucins afin de développer de nouveaux produits et d'accroître la durée des séjours touristiques.

Ce projet sera animé par un message fédérateur et porteur de sens : « Partager des savoirs et créer des émotions pour changer le regard sur l'océan » et reposera sur un programme ambitieux d'investissements, de plus 23 500 000 € HT sur la durée de contrat dont 3 500 000 € pris en charge par le délégataire, permettant la transformation de l'ensemble du site d'Océanopolis, la simplification des parcours et l'amélioration de l'expérience visiteur.

Dans l'objectif de limiter l'impact des travaux sur l'exploitation et de miser sur un « effet ouverture », les travaux seront concentrés sur trois années avec une fermeture des pavillons Tropical et Polaire envisagée entre septembre 2022 et juin 2023.

Les moyens opérationnels seront dans la continuité de ceux mis en œuvre actuellement avec un objectif de maintenir les charges en personnel au même niveau pendant toute la durée du contrat.

En complément du programme pluriannuel des investissements, un programme de Gros Entretien et Renouvellement d'un montant annuel de 315 000 € HT sera mis en place afin d'assurer la maintenance des bâtiments avec un double objectif de transition énergétique et de gestion responsable et durable de ce patrimoine de 18 000 m².

Concernant le 70.8, un programme de renouvellement des expositions d'un montant de 150 000 € HT par an est prévu avec un renouvellement approfondi envisagé en 2026 d'un montant de 1 000 000 € HT pour maintenir l'attractivité du lieu.

Sur le plan financier :

Le compte d'exploitation prévisionnel d'Océanopolis affiche un chiffre d'affaires entre 7 800 000 € et 8 400 000 € sur la base d'une fréquentation comprise entre 415 000 et 430 000 visiteurs pour un budget entre 11 400 000 € et 11 900 000 € (hors dotations aux amortissements).

L'engagement financier de la collectivité se traduira par une contribution à hauteur de 3 505 000 €/an soit 30% du budget de fonctionnement. En tenant compte du montant de la redevance d'affermage fixé à 233 000 €/an, cette contribution est comparable à celle versée aujourd'hui.

Ce montant est complété par une contribution complémentaire liée à la fermeture partielle du site pendant les travaux. Elle s'élève à 920 000 € répartie sur deux exercices, 470 000 € en 2022 et à 450 000 € en 2023.

Misant sur une nouvelle dynamique de l'équipement à la fin des travaux, il est acté que la collectivité puisse bénéficier d'un intéressement au résultat. Une part variable de la redevance fixée à 10% du résultat du compte d'exploitation sera ainsi versée à partir de 2024 par le délégataire.

Pour le 70.8, le compte d'exploitation prévisionnel présente un chiffre d'affaires de 480 000 € sur la base d'une fréquentation de 60 000 visiteurs pour un budget de fonctionnement de 1 000 000 € (hors dotations aux amortissements investissements).

La contribution de la collectivité pour cet équipement s'établit à 465 000 € par an à l'issue des négociations.

Concernant le 70.8, les parties se rapprocheront en 2021, dans le cadre d'une clause de rencontre, pour reconsidérer les conditions d'exploitation sur la base des résultats de la première année de fonctionnement.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion d'Océanopolis sur le site du Moulin Blanc et du 70.8 dans les Ateliers des Capucins, à savoir la société Brest'aim,
- d'approuver le projet de convention de délégation de service public,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de service public et ses annexes ci-jointes, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION PLENIERE : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe "Rassemblement pour Brest" et N. BERROU-GALLAUD